

**DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP) – PAGE COUVERTURE  
SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)**

**RESSOURCES EN MATIÈRE DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL  
PLATEFORME NUMÉRIQUE DU SYSTÈME DE GESTION D'INFORMATION DES SUBVENTIONS ET  
DES CONTRIBUTIONS (SGISC)**

<b>Numéro de l'invitation INFC-2024/25-PS5363:</b>	<b>Modification n° 3</b>
<b>Date de la modification de la DDP :</b>	13 mai 2024
<b>Agent d'approvisionnement :</b>	Robert Labrie
<b>Adresse de livraison des propositions. Les soumissions doivent être envoyées uniquement par courriel à :</b> Courriel : <a href="mailto:procurement-approvisionnement@infc.gc.ca">procurement-approvisionnement@infc.gc.ca</a>	
<b>Date de fin de la période de soumissions :</b>	<b>27 mai 2024, À 14 H HAE</b>
<p>Infrastructure Canada (INFC) lance une demande de propositions pour la prestation de services de soutien opérationnel qui sont essentiels à la conception, à l'élaboration, à l'essai et au déploiement d'un système qui répond aux besoins et aux attentes des parties prenantes. La proposition doit définir les moyens par lesquels les buts et objectifs techniques, de performance, de temps et autres seront atteints, en tenant compte de toutes les exigences énoncées. Un (1) contrat sera attribué à la suite de l'évaluation des réponses à la présente DDP.</p> <p>Ni la proposition admissible qui obtient le plus de points ni celle qui contient le coût le plus bas ne seront nécessairement acceptée. INFC se réserve le droit d'accepter toute proposition présentée sans négociation préalable.</p>	
La présente Demande de propositions comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>Page couverture</li><li>Partie 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</li><li>Partie 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</li><li>Partie 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</li><li>Partie 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</li><li>Partie 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</li><li>Partie 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES</li><li>Partie 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</li><li>Partie 8 – PIÈCES JOINTES, ATTESTATIONS ET RÉPONSES DES SOUMISSIONNAIRES</li></ul>	
<b>Nom et adresse du soumissionnaire :</b>	
<b>Numéro de téléphone :</b>	<b>Courriel :</b>
<b>Signature du soumissionnaire :</b> Par sa signature, le soumissionnaire accepte les modalités régissant la présente demande de propositions et certifie l'exactitude du contenu de sa proposition. Le soumissionnaire reconnaît par ailleurs avoir reçu tous les documents susmentionnés et en accepte le contenu. Il admet aussi avoir lu et compris toutes les modalités de la DDP contenues dans les documents ou intégrées par renvoi.	
_____ <b>Signature</b>	_____ <b>Date</b>

### Modification N° 3

Cette modification est soulevé à :

1. Dans OC2, supprimer :

Pour une catégorie de ressources de non SPICT, les heures facturables doivent correspondre à un travail effectué qui correspond à au moins 70 % des tâches de la catégorie de ressources de SPICT ou au moins 70% des tâches énumérées dans l'énoncé des travaux pour chaque catégorie.

Remplacer par :

Pour une catégorie de ressources de non SPICT ou une catégorie similaire du SPICT, les heures facturables doivent correspondre à un travail effectué qui correspond à au moins 70 % des tâches de la catégorie de ressources de SPICT ou au moins 70% des tâches énumérées dans l'énoncé des travaux pour chaque catégorie.

2. Dans OC3, supprimer :

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la provision de l'ensemble des cinq catégories de ressources suivantes en matière de services professionnels de GI-TI et répondre aux exigences du système opérationnel dans un maximum de quatre contrats de clients en référence. Pour une catégorie de ressources de non SPICT, le travail effectué doit correspondre à au moins 70 % des tâches de la catégorie de ressources de SPICT ou au moins 70% des tâches énumérées dans l'énoncé des travaux pour chaque catégorie.

Remplacer avec :

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la provision de l'ensemble des cinq catégories de ressources suivantes en matière de services professionnels de GI-TI et répondre aux exigences du système opérationnel dans un maximum de quatre contrats de clients en référence. Pour une catégorie de ressources de non SPICT ou une catégorie similaire du SPICT, le travail effectué doit correspondre à au moins 70 % des tâches de la catégorie de ressources de SPICT ou au moins 70% des tâches énumérées dans l'énoncé des travaux pour chaque catégorie.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.